

LES CERTIFICATIONS ET PERFORMANCES

GARANTIE DES PRODUITS

Nous garantissons l'ensemble de nos gammes dans le cadre de la Responsabilité Civile Fabricant, garantie décennale conformément aux exigences formulées par les textes légaux et réglementations en matière d'assurance obligatoire dans le domaine du bâtiment.

Minco garantit vos menuiseries 10 ans pour leur étanchéité (air, eau, vent) leur isolation (thermique et phonique) et pour une ouverture et une utilisation normale (en ouverture et fermeture). Cependant, passé un mois après la réception de la livraison, les demandes d'intervention relatives aux retouches sur l'aluminium, le bois ou le changement d'un vitrage feront l'objet d'une facturation. La responsabilité de Minco ne sera pas engagée en cas de non-protection des ouvrages à l'intérieur comme à l'extérieur pendant toute la durée des travaux.

La garantie s'applique si :

- La mise en œuvre est conforme aux règles de l'art et que les réservations maçonnerie préconisées par Minco ont été respectées (Les menuiseries doivent être posées conformément au DTU 36,5 pour la pose traditionnelle.)
- Les menuiseries sont posées dans un environnement sec, aéré et chauffé correctement, c'est-à-dire dans des conditions normales et grâce à un système de chauffage et d'aération suffisamment « dimensionné ».

GARANTIE
2
ans

- Pour les parties mobiles de menuiseries (ouvrants)
- Pour les éléments mobiles de quincaillerie (test d'endurance : 60000 manœuvres) (garantie en fourniture seule)
- Contre la corrosion des poignées hors dommages mécaniques
- Pour tous les composants et accessoires de volet roulant

GARANTIE
5
ans

- Contre la corrosion et les dommages mécaniques des poignées de portes d'entrée
- Contre la décoloration et l'apparition de fissures sur les surfaces pleines (panneaux de soubassements, portes d'entrée).
(Cette garantie ne couvre pas les éventuelles modifications optiques des surfaces dues aux salissures ou à l'encrassement.)

GARANTIE
10
ans

- Le laquage de nos produits est exclusivement réalisé dans des ateliers titulaires des labels Qualicoat, Qualanod et Qualimarine.
- Contre les phénomènes de condensation dans le double vitrage (CEKAL). *(La garantie couvre la fourniture seule des vitrages, la mise en œuvre est à la charge du client)*
- Contre la décoloration et l'apparition de fissures sur les profils aluminium (hors panneaux)
- Contre la corrosion des poignées hors dommages mécaniques.
- La garantie est opérante sous réserve d'un entretien annuel justifiable des profils au moyen de produits adaptés.

GARANTIE
30
ans

- Minco® s'engage à étudier avec ses partenaires installateurs la réparabilité de vos menuiseries pour prolonger leur durée de vie

GARANTIE
À
VIE

- Minco® s'engage à faire évoluer votre produit pour améliorer la performance, la sécurité et / ou l'esthétisme dans le cadre de la prolongation de la durée de vie des produits

EXCLUSIONS DE GARANTIE (EXCEPTIONS SPÉCIFIQUES) :

- L'aspect naturel du bois peut présenter de légères différences de teintes, des petits nœuds sains et des microfissures ne pouvant pas être considérés comme des défauts, ils sont inhérents à la nature même du bois.
- Le texte intégral et les conditions de prise sous garantie, les démarches nécessaires en cas de défaillance figurent dans la notice d'entretien délivrée pour chaque projet. Ces informations sont également disponibles sur notre site www.minco.fr
- Certains vitrages peuvent présenter des irrégularités qui ne sont pas des défauts. Cela ne remet pas en cause la qualité des produits. Des conditions d'examen établissent le périmètre des vitrages considérés comme défectueux. Référez vous à la norme EN 1279-2018 disponible sur le site www.minco.fr
- La garantie du traitement QUALIMARINE s'applique à partir d'une distance de 500 mètres du bord de mer ou d'un environnement corrosif.

INNOVATION / EMPATHIE / AUDACE
PERSÉVÉRANCE / OUVERTURE
RESPONSABILITÉ

minco®
La fenêtre
HYBRIDE

Le Concept du Mieux

LES CERTIFICATIONS ET PERFORMANCES

RSE

Minco® s'appuie sur un système de management de la qualité complet dans toute l'entreprise et déploie une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale consultable sur notre site internet www.minco.fr.



NORME FRANÇAISE

Certifiées par le FCBA, Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement, cette marque NF certifie la conformité et la qualité des produits fabriqués en usine et la pertinence du système qualité. Retrouvez toutes les informations sur la certification des fenêtres sur www.fenêtres-nf.fr.



ÉCO-CERTIFICATION

Ce label atteste que les essences de bois sélectionnées par Minco® ont été récoltées dans les forêts dont les propriétaires sont engagés dans le respect des règles de gestion durable. Il garantit que les différentes étapes de transformation ont satisfait aux obligations de la chaîne de contrôle PEFC.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site : <https://www.minco.fr/conditions-generales-de-vente/>.

CONFORMITÉ EUROPÉENNE



Les caractéristiques retenues dans le cadre du marquage CE d'un produit de construction reflètent les 6 exigences essentielles relatives à l'ouvrage : résistance mécanique et stabilité, sécurité en cas d'incendie, hygiène, santé et environnement, sécurité d'utilisation protection contre le bruit, économie d'énergie et isolation thermique.

Les produits Minco sont conformes au marquage CE pour une commercialisation sans restriction dans tout l'espace européen.



GAÏA - LE MONDE D'APRÈS

Ce collectif regroupe toutes les actions de l'entreprise en faveur de l'environnement. Il n'y a pas de petites actions ! De la gestion de la ressource à la production de miel, en passant par la fabrication de nichoirs, GAÏA déploie l'engagement écoresponsable de l'entreprise.



Pour les menuiseries posées en bord de mer (dans un rayon à partir de 500 mètres) ou dans un environnement corrosif, il est conseillé de prévoir un traitement Qualimarine de l'aluminium. Ce traitement est garanti dans le cadre d'un entretien justifiable de l'aluminium.

L'ensemble des profils aluminium Minco répond aux labels QUALICOAT et QUALIMARINE.

RECOMMANDATIONS ET MISE EN ŒUVRE

Pour les portes d'entrée dont le laquage est de couleur foncée, l'exposition Sud, Ouest et Sud-Ouest est déconseillée, les fortes chaleurs emmagasinées par l'aluminium pouvant occasionner des brûlures et peuvent augmenter le risque de déformation. Dans ces cas de figure, la responsabilité de Minco ne peut être engagée.

Le nettoyage de l'aluminium extérieur - panneaux et cadres - se fait régulièrement à l'eau savonneuse et au moins 4 fois par an pour les habitations en bord de mer (ne pas utiliser de produits acides). Se référer à la notice d'entretien.

Tous les ferrages métalliques et pièces mobiles doivent être lubrifiés au minimum 4 fois par an avec des huiles douces (proscrire les graisses).

Le bois doit également faire l'objet d'un entretien régulier à raison de 2 fois par an minimum à l'aide d'un chiffon humide.

Retrouvez l'intégralité des notices et prescriptions d'entretien sur <https://www.minco.fr/fabricant-fenetre/entretenir-mes-menuiseries/>

INNOVATION / EMPATHIE / AUDACE
PERSÉVÉRANCE / OUVERTURE
RESPONSABILITÉ

minco®
La fenêtre
HYBRIDE

Le Concept du Mieux